

**Projet de compte-rendu du conseil d'administration en date du :
Mardi 10 mars 2009 à Paris – HorsLesMurs de 14h00 à 17h00**

Présents :

Rémy Bovis, Christophe Crampette, Marc Fouilland, Yves Glisière, Anny Goyer, Luc Molins, Sandrine Pouillet, Jean-François Pujol

Représentés :

René Roquier (par Christophe Crampette), Jean Vinet (par Marc Fouilland), Gérard Marcon (Marc Fouilland).

Invités :

Yannis Jean – Syndicat du Cirque de Création
Alain Taillard – Fédération Française des Ecoles de Cirque
Béatrice Goudard – Territoires de Cirque

Ordre du jour

- 1) Signature de la feuille d'émargement
- 2) Validation du compte rendu du CA du 18 décembre 2008
- 3) Compte rendu du rendez-vous à la DMDTS en date du 6 février 2009
- 4) Actualité des groupes de travail
 - Formation
 - Emplacements
 - Livre blanc
- 5) Adhésions à valider (si besoin est)
- 6) Rappels sur le calendrier des instances (C.A. et A.G.)
- 7) Questions diverses

1) Signature de la feuille d'émargement

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le quorum étant atteint. Le CA s'ouvre à 14h00, il est présidé par Marc Fouilland, le secrétariat en est assuré par Béatrice Goudard, chargée de mission pour Territoires de Cirque (à qui est désormais dévolu le secrétariat de l'association).

2) Validation du compte rendu du CA du 18 décembre 2008

Le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2008 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

3) Compte rendu du rendez-vous à la DMDTS en date du 6 février 2009

Après discussion sur la poursuite ou non de la démarche d'intégration du cirque au CNV ou sur une implication de l'Apemsac dans la réflexion sur un fonds de soutien généralisé pour la diffusion faisant suite aux Entretiens de Valois, il est décidé :

- de saisir, conjointement avec le CNV, la DMDTS en avril-mai par un courrier demandant que l'intégration du cirque au CNV soit travaillée, via notamment le financement d'une étude sur la question ;
- de sonder, de manière informelle, sur les avancées d'un fonds d'aide à la diffusion « qui ne semble pas répondre à toutes les problématiques du secteur du cirque » mais sur lequel l'Apemsac serait prête à discuter.

A propos du **Conseil national de la Création Artistique**, et conformément aux prises de position publiques de certains membres vis-à-vis de cette instance, il est décidé de ne pas demander d'audition.

4) Actualité des groupes de travail

A / Groupe formation

Le Groupe de travail se réunira le 28 mai avec des artistes, des fabricants de chapiteau, des experts techniques pour rédiger la trame d'un document de type memento sur les bons usages et pratiques en matière de sécurité au sens large. L'objectif est de pouvoir éditer ce document pour une diffusion large, pour laquelle une demande de participation pourra être formulée à HorsLesMurs

Au sujet du répertoire national des métiers, dans lequel une fiche BPJEPS existe, il est décidé de demander à Jean Vinet des précisions sur le manque de référentiel pour les circassiens qu'il évoquait.

M. Fouilland indique que J.-F. Marguerin réaffirme se tenir prêt à venir à une réunion du groupe pour évoquer la formation continue.

R. Bovis pose la question d'un rapprochement avec le CFPTS qui ouvrirait un stage sur les accroches de chapiteau.

Marie Moreau-Descoings réalise une étude sur les écoles supérieures qui sera rendue en juin.

B / Groupe emplacements

La synthèse des travaux de l'année 2008 du groupe de travail « équipements et lieux », sur le thème de l'itinérance, sera envoyée et validée ultérieurement par mail.

Le groupe, désormais concentré sur la problématique des « emplacements », s'est réuni le 13 janvier.

A propos de la **charte Droit de cité pour le cirque**, les membres du groupe estiment qu'elle fait peur aux élus en mettant trop en avant les contraintes liées à l'accueil d'un chapiteau.

Considérant que cette charte représente malgré tout un outil méthodologique rassurant pour les collectivités à qui elle garantit la bonne conduite à tenir en cas d'accueil d'un chapiteau, les membres du CA s'interrogent sur la manière de l'actualiser et d'en faire la promotion.

Il est décidé d'envoyer un courrier du Président de l'Apemsac au Président d'HorsLesMurs demandant la réalisation d'une cartographie des emplacements et souhaitant la tenue d'une réunion de travail pour définir une méthodologie commune.

Une deuxième étape consistera ensuite à interroger HorsLesMurs plus directement sur la charte.

Suite à une proposition de Y. Jean, il est également décidé d'associer le CITI au groupe de travail, sans pour autant que le CITI soit membre de ce groupe.

Coordonné par le Syndicat du Cirque de Création, et conséquemment au départ en congé maternité de Marie Audoux, le groupe Emplacement est suspendu jusqu'à la fin du dossier 'Livre Blanc'.

C / Livre blanc

Lors de la réunion de présentation de l'Apemsac à l'Assemblée nationale le 25 novembre 2008, la rédaction d'un livre blanc sur les arts du cirque à destination des élus a été évoquée.

Une première réunion des organisations membres de droit de l'Apemsac a eu lieu le 25 janvier à La Seyne sur Mer pour travailler à la rédaction du document dont l'appellation « livre blanc » est impropre (mais il fallait aller vite et aucune autre appellation ne s'est imposée).

La trame serait donc la suivante :

1) Présentation, état des lieux

Cette partie conclurait sur des arts du cirque protéiformes en constante évolution, et soulignerait le décalage entre le niveau de structuration et les moyens mis en œuvre

2) Problématiques du secteur

3) Préconisations (5 axes)

Il s'agirait de rédiger un document développé et un document de synthèse.

5) Adhésions à valider (si besoin est)

Faute de nouvelles adhésions, ce point est sans objet.

6) Rappels sur le calendrier des instances (C.A. et A.G.)

Le prochain CA est fixé au : 28 mai de 14h00 à 17h00 à HorsLesMurs.

Le suivant est fixé au : 2 juillet 2009 de 14h00 à 17h00 à HorsLesMurs.

La date de l'Assemblée générale reste à déterminer, elle aurait lieu en septembre (ou début octobre à Reuilly).

7) Questions diverses

Un courrier de relance pour la cotisation d'adhésion 2009 a été envoyé aux membres de l'association.

Le Syndicat du Cirque de Création rappelle qu'il a adressé - seul suite à la proposition d'un courrier conjoint déclinée par Territoires de Cirque - au ministère de la Culture un courrier sur le maintien de l'aide à la résidence, pour lequel il a reçu une réponse de Georges-François Hirsch confirmant le maintien de cette aide pour 2009 et une réflexion en cours pour 2010.

L'Apemsac doit-il prendre position politiquement sur le dispositif d'aide à la résidence qui aide principalement les lieux ? Certains membres du CA estiment que l'Apemsac peut s'inquiéter de la disparition d'une aide qui existe depuis plusieurs années, fragilisant ainsi le secteur et qu'un courrier d'appui faisant suite au courrier très réactif du SCC serait utile.

M. Fouilland rappelle les deux axes de travail de l'Apemsac :

- le dialogue interprofessionnel
- la défense de la structuration globale du secteur des arts du cirque, via notamment la question des mécanismes de soutien

Concernant l'aide à la création, elle se ferait en DRAC pour des subventions allant jusqu'à 20 000 euros et au-delà en centrale sur trois critères : le chapiteau, les grosses formes, la dimension nationale et internationale. La RGPP interdit que deux subventions se fassent sur les mêmes critères.

Il est décidé d'adresser au ministère courant mai un courrier exprimant les inquiétudes de l'Apemsac pour le secteur des arts du cirque et demandant un rendez-vous avec G.-F. Hirsch pour une parole claire sur la refonte des trois dispositifs d'aide (création, résidence, itinérance).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

**Marc Fouilland,
Président.**